



Bulletin d'information du CSEE

Février 2014 Numéro 2

Internationale de l'Éducation

Le CSEE exhorte à agir pour que les syndicats ukrainiens puissent à nouveau fonctionner

Dimanche dernier la Place de l'Indépendance à Kiev s'est transformée en une immense zone de recueillement. Ils étaient des milliers à se rassembler pour rendre hommage aux dizaines de personnes tuées lors des affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre. Cette dernière semaine nous avons tous constaté à travers les médias que les événements qui se déroulent en Ukraine représentent la crise la plus grave depuis sa déclaration d'indépendance en



1991. Lors de la dernière décennie de nombreux scandales politiques ont éclaté et la fraude et la corruption étaient monnaie courante en Ukraine, ce qui a mené le pays au désastre et augmenté la frustration parmi les citoyens. Cette frustration a atteint un point culminant quand l'ancien Président Viktor Yanukovych a refusé de signer un accord de coopération avec l'Union Européenne. Lors des affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre la maison des syndicats à Kiev a été complètement dévastée par les flammes. A l'heure actuelle des centaines de syndicalistes se retrouvent sans lieu de travail et tous les documents, le mobilier, le matériel de bureau etc. ont été détruits.

C'est pourquoi notre organisation membre, Le Syndicat des employés de l'éducation et de la science d'Ukraine (STESU) lance un appel à la solidarité afin de pouvoir mener leurs activités à bien. Le CSEE a exprimé son inquiétude, son soutien et sa solidarité et a présenté ses condoléances à nos collègues en Ukraine ainsi qu'à toutes les personnes concernées par la mort d'un proche lors des terribles incidents de la Place de l'Indépendance. Le pays en est ressortit affaibli et le CSEE ne peut qu'espérer que les citoyens ukrainiens restent unis et qu'ils surmontent ses événements tragiques. Le CSEE continuera à suivre les dernières évolutions et encourage ses organisations membres à apporter leur soutien aux collègues ukrainiens par tous les moyens y compris l'assistance financière afin de remettre le syndicat sur pied. Un appel à la solidarité avec nos collègues ukrainiens visant les organisations membres du CSEE sera lancé sous peu.

Table ronde à Bucarest sur les potentiels du dialogue social

Le 20 février 2014, le CSEE a tenu la première des six Tables rondes de son nouveau projet « *Promouvoir les potentiels du dialogue social européen sectoriel pour le secteur de l'éducation en relevant de nouveaux défis et en explorant les expériences et les connaissances* ». La réunion s'est tenue à Bucarest en collaboration avec la Fédération des Syndicats Libres de l'Enseignement (FSLE), organisation membre du CSEE et partenaire du projet en Roumanie. La Table ronde s'est



déroulée au sein du Palais du Parlement et a réuni de nombreux participants issus de l'organisation membre roumaine mais également du gouvernement. Le ministre de l'Éducation nationale, Remus Priocopie, et d'autres intervenants, notamment Christian Welz d'Eurofund et Stefaan Ceuppens de la Commission européenne, ont contribué au succès de la réunion.

Comme prévu, la Table ronde a offert la possibilité aux participants de mettre en avant leurs messages clés, que le CSEE intégrera dans son nouveau projet sur la promotion des potentiels du dialogue social européen sectoriel pour le secteur de l'éducation en relevant de nouveaux défis et en explorant les expériences et les connaissances. Ces six Tables rondes porteront donc toutes sur le dialogue social et se concentreront principalement sur la manière de renforcer et de mettre en exergue les potentiels du dialogue social au sein des États membres de l'UE ainsi qu'au niveau européen. En effet, la réunion de Bucarest a révélé une réelle préoccupation par rapport au statu quo dans le domaine du dialogue social mais également au niveau du secteur de l'éducation en Roumanie. Le débat animé entre les participants indiquait clairement qu'il était temps d'attirer davantage l'attention sur cette question. Les prochaines réunions et l'issue du projet devraient amener des solutions qui serviront à relever les défis auxquels le dialogue social doit faire face partout en Europe.

Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) en plein cœur des négociations

Les 17 et 18 février 2014, Karel de Gucht, Commissaire européen chargé du commerce, et Michael Froman, représentant des États-Unis pour le commerce, se sont réunis à Washington D.C. pour dresser un bilan politique concernant le controversé Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Après la rencontre, le Commissaire européen chargé du commerce a déclaré que les négociations progressaient bien et qu'il fallait passer à la vitesse supérieure. Le quatrième cycle de discussions se tiendra du 10 au 14 mars 2014, à Bruxelles. Les négociations transatlantiques feront également



l'objet de discussions lors la visite du Président américain Barack Obama à l'occasion d'un sommet qui se tiendra le 26 mars 2014 à Bruxelles. D'après le Commissaire européen chargé du commerce, l'UE et les USA entrent « en plein cœur des négociations ».

Le TTIP ne concerne qu'indirectement le commerce, dans la mesure où les contingents tarifaires et droits appliqués aux importations entre UE et USA sont déjà très bas. La problématique principale est davantage la question de la convergence réglementaire et des barrières dites « non tarifaires » au commerce. L'objectif est d'établir de nouvelles normes et procédure dans toute une série de domaines non couverts par les accords commerciaux. S'il est vrai qu'il est trop tôt pour dire que l'enseignement public sera explicitement inclus dans la TTIP, il n'en reste pas moins connu que la libéralisation du secteur de l'éducation constitue un objectif et un attrait certain pour les entreprises privées qui cherchent à exploiter de nouveaux « marchés » pour maximiser leurs bénéfices. Bien que l'éducation ne soit pas directement mentionnée dans le TTIP, les entreprises américaines pourraient constituer un défi et une menace pour les exigences en matière d'éducation, les normes d'accréditations professionnelles et les procédures de certification si de nouvelles réglementations venaient à voir le jour.

En outre, le TTIP prévoit d'inclure un mécanisme de « Règlement des différends entre un investisseur et un pays » (RDIP). Les dispositions de ce mécanisme sont controversées dans la mesure où elles permettent aux investisseurs étrangers de poursuivre des pays devant des groupes d'arbitrages qui ont tendance à donner une interprétation restrictive des différends. Ceci s'explique notamment les instruments de RDIP n'impliquent qu'un nombre restreint d'arbitres, arbitres qui sont souvent très proches des entreprises. En raison de ces instruments, les investisseurs étrangers ont le droit de contester toute mesure réglementaire ou politique du pays-hôtes s'ils considèrent que ce dernier viole leur droit de pénétrer un marché. Les coûts exceptionnels qu'engendre la défense des cas de RDIP pourraient dissuader les gouvernements de poursuivre des objectifs politiques ou de prendre des mesures réglementaires qui puissent avoir des conséquences pour les investisseurs étrangers. Des cas précédents de RDIP ont suscité une vive inquiétude concernant non seulement la capacité des pays à maintenir leur espace réglementaire domestique, mais également concernant la responsabilité des investisseurs étrangers dans les dégâts financiers engendrés par des investissements. Après des critiques virulentes, la Commission européenne a annoncé qu'une consultation publique portant sur les dispositions de l'accord commercial UE-USA sur l'investissement et sur le RDIP serait publiée début mars 2014.

L'Union européenne répond à la Suisse : gel des subventions de recherche et suspension du programme Erasmus+

L'Union européenne a suspendu les négociations avec la Suisse sur sa participation aux programmes d'échange d'étudiants tels qu'Erasmus+ ainsi qu'au programme de recherche « Horizon 2020 », en raison de l'introduction imminente de quotas pour les travailleurs communautaires, approuvée la semaine dernière à la suite d'un référendum.



Bien que la Suisse ne soit pas un pays membre de l'UE, elle fait partie de l'Espace Schengen, ce qui implique une libre circulation des citoyens à travers les pays européens sans contrôle aux frontières. Le programme de recherche « Horizon 2020 » et le programme Erasmus+ sont directement liés à la libre circulation des personnes au sein de l'Europe dont bénéficient les citoyens européens et qui constitue l'un des piliers de l'Union. Dès lors, le refus de la Suisse de signer l'accord bilatéral étendant le libre accès au marché du travail suisse, aux ressortissants de la Croatie – qui a rejoint l'UE en juillet dernier – a poussé l'Union européenne à bloquer les subventions de recherche octroyées dans le cadre du programme de l'Union « Horizon 2020 » et a suspendu la participation de la Suisse au programme Erasmus+.

La Commission européenne est désormais dans l'expectative des prochaines actions de la Suisse qui a exprimé sa volonté de négocier avec l'UE.

Le Président de la Commission européenne, José Manuel Durão Barroso, a affirmé qu'il était conscient des intentions de la Suisse mais a rappelé que la libre circulation des personnes n'était pas un concept « négociable ».

La Suisse risque de perdre des financements considérables pour son budget de l'éducation si le pays venait à exécuter ces mesures restrictives à l'encontre des migrants.

Journée internationale de la femme 2014

Célébrée le 8 mars chaque année, la Journée internationale de la femme encourage la promotion de la femme et de l'égalité des genres. Cette journée, durant laquelle de nombreux événements se tiennent aux quatre coins du monde, appelle à un meilleur accès des femmes à l'égalité et souhaite inspirer des changements positifs.

Cette année, en parallèle avec l'enquête annuelle du 8 mars de la CES, le CSEE mène une enquête sur l'impact des mesures d'austérité sur l'égalité des genres dans le secteur de l'éducation, qui prendra fin le jour de la Journée internationale de la femme. Toutes les organisations membres du CSEE sont invitées à prendre part à cette enquête en ligne (<http://pages.ei-ie.org/limesurvey/index.php/survey/index>).



Cette année, la Journée internationale de la femme, soutenue par de la CES, le Parlement européen, et l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union européenne a pour thème : « Prévenir la violence des femmes – Un défi pour tous ». La violence persistante envers les femmes prouve que l'égalité n'est pas seulement une question de justice sociale et économique mais constitue surtout un droit fondamental.

Il ne fait aucun doute que des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de l'égalité des femmes au cours du siècle passé. Toutefois, le monde présente toujours des inégalités et les mesures d'austérité récentes engendrent davantage d'effets négatifs sur les droits des femmes et

l'égalité des genres en Europe. Dans de nombreux pays européens, certaines politiques d'égalité sont même abandonnées. Dans la mesure où des ressources financières sont puisées dans le secteur des services publics, les femmes sont deux fois plus touchées par la crise : en tant que contribuables d'une part, mais également en tant qu'employées voyant leurs conditions de travail se détériorer ainsi qu'en tant que mères et filles devant combler les lacunes des services publics par un travail domestique accru.

L'égalité des genres est une question cruciale dans le domaine de l'éducation étant donné que la majorité du personnel travaillant dans ce secteur est constitué de femmes. Pour de nombreux enseignants et employés de l'éducation en Europe, les mesures d'austérité ont notamment mené à une augmentation du nombre d'heures de cours. Conformément à la [déclaration de l'Internationale de l'Éducation](#), le CSEE souhaite souligner le fait qu'une éducation de qualité pour les filles et les femmes constitue un progrès pour tous.

Le CSEE encourage également ses membres à envoyer leurs représentants à la Deuxième Conférence mondiale des Femmes de l'IE qui se tiendra à Dublin, en Irlande, du 7 au 9 avril 2014. Le thème de cette conférence sera : « *Les femmes au sein des syndicats et de l'éducation : des paroles aux actes.* » Lors de cette conférence seront abordés des questions clés telles que l'organisation et le leadership des femmes au sein des syndicats du secteur de l'éducation ainsi que l'accès à l'éducation de qualité et la réussite des études pour les femmes et les filles.

FETE UGT remporte le prix du cinéma espagnol pour son documentaire « Las Maestras de la República »

« Las Maestras de la República » (« les Enseignantes de la République espagnole »), documentaire soutenu par la Fédération des travailleurs de l'éducation (FETE-UGT) et Transit Productions, a remporté le prix Goya 2014 du meilleur documentaire. Par le biais d'images d'archive, d'interviews avec des familles et des professeurs d'histoire, ce film dépeint le rôle crucial des femmes dans la modernisation de l'éducation qui s'est opérée durant la Seconde République espagnole.

Les enseignantes républicaines symbolisent, plus que quiconque, les transformations socioculturelles de la Seconde République espagnole. L'un des objectifs principaux était d'assurer le droit social à une éducation de qualité pour tous. Dans ce contexte, les enseignantes sont devenues un modèle citoyen pour les étudiantes et la société dans son ensemble. Cette réalisation, soutenue par FETE-UGT, entend rendre hommage au grand rôle joué par ces femmes dans la conquête d'un enseignement public égalitaire et démocratique au sein de la société espagnole.



Depuis sa sortie, « Las Maestras de la República » a reçu de nombreuses critiques élogieuses. Le film a été projeté à la Bibliothèque cinématographique espagnole mais également dans les maisons des membres d'UGT, dans plus de 400 cinémas à travers le pays, ainsi que dans des centres culturels,

des associations, des écoles, des universités, etc. Plus de 80 000 personnes ont déjà assisté à une des projections publiques du film. Un DVD du documentaire est également sorti.

<http://www.lasmaestrasdelarepublica.com/>

Twitter: @MaestrasRep

Bourse de mobilité Erasmus : les candidatures sont ouvertes

Les candidatures pour la bourse de mobilité Erasmus sont désormais ouvertes. Cette bourse s'inscrit dans le cadre de l'Action clé 1 du programme Erasmus+. Les établissements fournissant une éducation scolaire ou pour adulte et basés dans l'un des 28 États membres de l'Union européenne, dans les pays candidats ou dans d'autres pays tels que l'ancienne République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse et la Turquie, sont invités à envoyer leur candidature en vue d'améliorer les compétences de leur personnel.

Ces projets permettent aux établissements d'offrir des études structurées, une expérience professionnelle, une observation en milieu de travail, une formation et des opportunités d'enseignement à son personnel et à ses apprenant(e)s. Les bénéficiaires auront la possibilité de séjourner dans un autre pays participant afin d'acquérir une expérience précieuse aussi bien d'un point de vue professionnel que dans les études et la vie en général afin que davantage de portes leur soient ouvertes à l'avenir.



L'Action clé 1 recouvre les 5 domaines suivants : l'Enseignement supérieur, l'Enseignement et la Formation professionnels, les écoles, l'éducation pour adulte et la jeunesse.

La date butoir pour les envois de candidatures est fixée au 17 mars 2014, 12 :00 heure d'Europe centrale (Bruxelles).

Pour de plus amples informations, n'hésitez à consulter la page web de l'Action clé 1 Erasmus (anglais):

<http://www.learn-it-easy.eu/>

L'Open Education Challenge

L'initiative Open Education Challenge, lancé en partenariat avec la Commission européenne, invite tous les innovateurs/innovatrices à soumettre des projets afin de bénéficier de l'assistance technique de l'incubateur européen pour l'innovation dans l'éducation, et d'obtenir un financement initial pour leurs futures entreprises.

L'Open Education Challenge s'inscrit dans l'initiative « Startup Europe ». Il s'agit d'un plan d'action de la Commission européenne visant à constituer un environnement plus propice au développement pour les entrepreneurs du domaine des technologies et de l'internet en Europe et à favoriser l'innovation, la croissance et la création d'emplois. L'idée est de mettre en avant les entrepreneurs passionnés par l'éducation et qui sont convaincus que les technologies vont profondément transformer la façon dont nous apprenons, enseignons et formons, et qui ont créé, ou sont sur le point de créer, une entreprise qui sera innovante pour l'enseignement.

OpenEducation Challenge

Toutes les candidatures sont acceptées, quel que soit le pays d'origine du/des candidat(e)s. Toutes les startups sélectionnées doivent s'engager à plein temps pour toute la durée du processus d'incubation qui aura lieu au sein de l'UE. Les 10 startups les plus prometteuses seront sélectionnées et rejoindront le programme.

Les projets peuvent être soumis jusqu'au 17 mars 2014. En juillet 2014, les finalistes participeront à un atelier à Barcelone à l'occasion duquel les 10 startups gagnantes seront annoncées. Ensuite, leurs projets seront présentés au jury de l'Open Education Challenge.

Obtenez de plus amples informations en vous rendant sur le site web de l'initiative : <http://www.openeducationchallenge.eu/>